



RAPSE

La Lettre

N°170
10 juin
2022

Réseau d'Action Promouvoir Sécuriser l'Emploi

Les statistiques
du chômage selon
Macron !



Sommaire

- 1) CHÔMAGE : COMMENT SOIGNER LES STATISTIQUES.....Pages2/7



CHÔMAGE : COMMENT SOIGNER LES STATISTIQUES !

Bien que les questions de l'emploi et du chômage figurent toujours parmi les préoccupations les plus importantes des Français, tout semble se passer comme si elles étaient passées « en-dessous du radar » dans les débats politiques de cette période électorale. Comme si les bas salaires n'avaient pas pour cause la mauvaise qualité des emplois. Comme si chômage et sous-emploi ne touchaient pas directement 5,7 millions de nos concitoyennes et concitoyens (2,3 millions de chômeurs au sens du BIT, 1,8 million recensés dans ce que l'INSEE appelle le « halo du chômage », 1,4 millions en situation de sous-emploi). Comme si l'interdiction faite à ces personnes de travailler efficacement ne privait pas le pays de richesses dont on aurait pourtant le plus grand besoin pour augmenter les salaires, financer des retraites dignes du XXI^e siècle, réparer et développer les services publics !

Cette sous-estimation des enjeux de l'emploi s'explique peut-être par l'amélioration des statistiques de chômage, dont Emmanuel Macron se glorifie. Mais derrière les chiffres se cachent des réalités en pleine mutation et, par bien des aspects, de plus en plus inquiétantes.

🙄 Le chômage aurait baissé sensiblement depuis 2018 (compris). C'est ce que rapportent les médias qui ne s'intéressent qu'aux chiffres globaux : nombre de chômeurs en catégorie A, B, C...

Et effectivement, à comparer le nombre d'inscrits à Pôle emploi au 1^{er} trimestre 2018 et le nombre d'inscrits au 1^{er} trimestre 2022, on constate une baisse pour ces trois catégories de 377 800 chômeurs.

A) On peut relativiser :

- comparé aux 5 244 200 chômeurs encore inscrits à Pôle emploi, il va falloir du temps à ce rythme-là pour résorber le chômage, car notre objectif porté par Fabien Roussel dans la campagne des jours heureux est bien l'éradication du chômage avec la sécurisation de l'emploi et de la formation qui vise à instaurer une nouvelle régulation, où chacune et chacun alternerait exercice d'un emploi et périodes de formation rémunérées, sans jamais passer par la case « chômage ».

Cette formation professionnelle ne vise donc pas à sortir individuellement du chômage puisque chacun sera en emploi ou en

formation, mais à permettre de faire face à l'évolution de plus en plus rapide des emplois avec la révolution informationnelle, à permettre à chacun, sur la base de ses choix, de progresser dans son métier, de changer de filière, à permettre une montée de l'efficacité collective des emplois.

🙄 Mais évidemment, les tenants du « **plein emploi** » comme Macron se satisfont de cette évolution du chômage. Avec 7,3 % de chômeurs au sens du BIT, on est très proche des 5 à 7 % qui définissent le plein-emploi selon l'Organisation internationale du Travail ! Mais il ne s'agit que des privés d'emploi qui n'ont absolument pas travaillé, même une heure, pendant la période considérée !

Cela exclut les catégories B et C.

Pour rappel, catégorie B : a travaillé moins de 78h dans le mois, catégorie C : activité réduite de plus de 78H.

B) Dans quelle mesure l'activité partielle encore en œuvre ne camoufle-t-elle pas la disparition d'emplois, modifiant ainsi la réalité du chômage ?



Dans le cadre de l'activité partielle de longue durée, les entreprises sont autorisées à réduire le temps de travail, jusqu'à 40 %, pour une durée maximale de deux ans, en échange de garanties sur l'emploi, et ce, jusqu'au fin 2022 (prolongé pour cause de guerre en Ukraine). Cela concerne encore 290 000 salariés en mars 2022 !

C) On peut aller voir d'un peu plus près quelques chiffres qui influent sur l'évolution du chômage.

- Par exemple, le bon sens donne à penser que si le chômage diminue, c'est que le nombre de chômeurs qui retrouvent un emploi est supérieur au nombre de salariés qui perdent leur emploi ! Voire !

- Et ne peut-on se poser la question devant le nombre très important de gens radiés ou en cessation d'inscription : pourquoi des chômeurs ne font plus les démarches obligatoires pour rester inscrit ?

Des mois, des années de démarches de recherche d'emploi sans succès (au 1^{er} trimestre 2022 le nombre de chômeurs A, B, C, inscrits depuis plus d'un an est de 2,5229 millions),

Des indemnités devenues inexistantes ? (Au 3^{er} trimestre 2021 48 % des chômeurs sont indemnisés dont 42,35 % par l'assurance chômage).

Donc à quoi cela sert-il ? Ces gens disparaissent, de ce fait, des radars de pôle emploi !

D) Quelle va-t-être l'évolution dans les mois à venir ?

Bien avant l'arrivée du covid, la crise était à nos portes et de nombreux plans de licenciements prévisibles. Le PIB du dernier trimestre 2019 était négatif. Les mesures gouvernementales prises pour contenir l'emploi avec le chômage partiel massif ont occulté ce qui s'annonçait.

Mais la crise est toujours là.

Si l'économie française a enregistré un rebond du PIB en 2021 (+7 %), cela succédait à une baisse de 8 % en 2020. On ne peut donc parler de reprise économique, ce que vient confirmer les chiffres du 1^{er} trimestre 2022 avec une baisse de 0,2 % du PIB.

Accélération de l'inflation à + 5,2 % avec un record vieux de 37 ans, recul du pouvoir d'achat et consommation en baisse, production industrielle en baisse avec un taux d'utilisation des capacités de production à 82,3 %, hausse des taux d'intérêt, déficit commercial très dégradé... tous les ingrédients sont réunis pour une accélération de la crise systémique. La conjoncture française et européenne est en train de se retourner. Après avoir été précipitée par la pandémie, la guerre en Ukraine prend le relais, plaçant notre économie au service du capital, marchands de canons en tête.

Tout cela ne peut que porter de lourdes inquiétudes sur l'évolution à venir de l'emploi en France.

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

		Cat A	Cat B	Cat C	A, B, C	Dif T ⁿ - T ⁿ⁻¹
2018	1 ^{er} Trim	3436,9	760,8	1424,3	5622	
	2e Trim	3340,5	755,5	1432	5528	- 94
	3 ^e trim	3456,8	771,6	1421,2	5649,6	121,6
	4 ^e trim	3418,4	760,2	1436,2	5614,8	- 34,8
2019	1 ^{er} Trim	3391,9	758,1	1453,4	5603,4	- 11,4
	2e Trim	3377,3	746,1	1456,1	5579,5	-23,9
	3 ^e trim	3364,5	745,3	1420,8	5530,6	- 48,9
	4 ^e trim	3308,8	720,7	1413,4	5442,9	- 87,7
2020	1 ^{er} Trim	3333,8	773,5	1343	5450,3	7,4
	2e Trim	4149,3	654,8	1010,9	5815	364,7
	3 ^e trim					
	4 ^e trim	3574,3	710,5	1425,8	5710,6	- 104,4
2021	1 ^{er} Trim	3560,6	713,9	1442,5	5717	6,4
	2e Trim	3510,5	742,7	1435,5	5688,7	- 28,3
	3 ^e trim	3307,4	741,8	1528,6	5577,8	- 110,9
	4 ^e trim	3101,8	715	1551,5	5368,3	- 209,5
2022	1 ^{er} Trim	2962,8	740,6	1540,8	5244,2	- 124,1

Note : 1) Au troisième trimestre 2020, la Darès n'a pas fait de publication sur l'évolution du chômage.
2) Différence pour les catégories A,B,C entre 1^{er} trimestre 2018 et 1^{er} trimestre 2022 : - 377,8 milliers de chômeurs.



Comparaisons entre ceux qui quittent Pôle Emploi pour « reprises d'emploi » et ceux qui s'inscrivent à Pôle Emploi pour « pertes d'emploi »

	Reprise d'emploi (1)	Perte d'emploi (2)	(2) - (1)
2018 1 ^{er} Trim	105,9	236,5	130,6
2e Trim	106,8	244,7	137,9
3 ^e trim	107,8	233,6	125,8
4 ^e trim	107,7	229,5	121,8
2019 1 ^{er} Trim	111,4	241,7	130,3
2e Trim	110,1	236,7	126,6
3 ^e trim	115,9	228,9	113
4 ^e trim	112,8	228,1	115,3
2020 1 ^{er} Trim	101,1	261,4	160,3
2e Trim	75,2	240,6	165,3
3 ^e trim			
4 ^e trim	105,8	217,3	111,5
2021 1 ^{er} Trim	109,6	215,4	105,8
2e Trim	118,3	208,6	90,3
3 ^e trim	126,1	219,8	93,7
4 ^e trim	127,3	216,5	89,2
2022 1 ^{er} Trim	109,3	232,1	122,8

(1) Sorties de Pôle emploi pour « Reprise d'emploi déclaré »

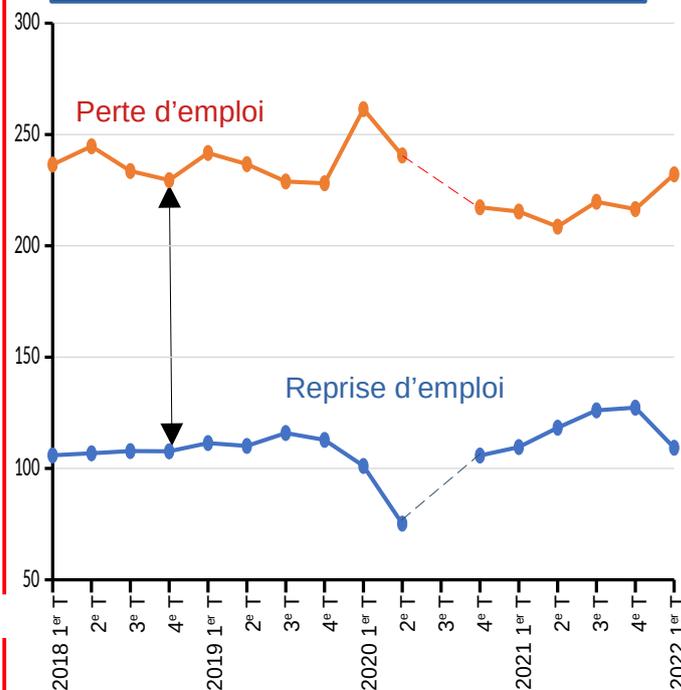
(2) Entrées à Pôle emploi pour perte d'emploi. Comprend : fins de contrat + fins de mission intérim + démissions(*) + ruptures conventionnelles(*) + licenciements économiques + autres licenciements.

(*) Il s'agit bien évidemment des démissions et ruptures conventionnelles qui atterrissent à Pôle emploi.

D'autres motifs d'inscription à Pôle emploi ne correspondent pas à une perte d'emploi : retour de maternité, de maladie, première entrée sur le marché du travail, ou ne sont pas déterminés : autres motifs, motif indéterminé

Ce premier tableau montre bien que la majorité des sorties de Pôle emploi ne sont pas dues à une reprise de travail ! **Autrement dit, les salariés qui perdent leur emploi chaque trimestre sont bien plus nombreux que ceux qui reprennent un emploi.**

Comparaison reprise d'emploi, perte d'emploi (en milliers)



Note : Tous ces chiffres sont donnés trimestriellement par la Dares « Demandeurs d'emploi inscrits à pôle emploi au Xe trimestre 20XX

- Et la sortie de Pôle emploi pour reprise d'emploi ne veut pas dire emploi de qualité et CDI. Une note sur les sorties de pôle emploi de 2018 montre que seuls 38 % accèdent à un CDI contre 33 % à un CDD, 16 % en intérim, 5 % en contrat aidé et 6 % à son compte.

- 26 % de ces emplois sont des temps partiels et il s'agit d'un choix dans seulement un tiers des cas (36 %). Évidemment, cela touche beaucoup plus les femmes (36 %) que les hommes (17 %). À noter aussi que pour 14 % les horaires sont de minuit à 5 heures du matin (2/3 hommes, 1/3 femmes).

On constate donc que le nombre de chômeurs sortant de Pôle emploi pour reprise d'emploi est très inférieur au nombre de chômeurs entrant à pôle emploi pour perte d'emploi.



Mais on peut faire une autre constatation : Le nombre de chômeurs sortant de Pôle emploi pour reprise d'emploi est aussi très inférieur au nombre de chômeur sortis de pôle emploi pour radiation administrative et cessation d'inscription pour défaut d'actualisation.

La cessation d'inscription...

Chaque mois, tous les demandeurs d'emploi sont tenus de renouveler leur inscription et d'actualiser leur situation. Ils disposent d'environ 15 jours pour porter à la connaissance de Pôle emploi les changements affectant leur situation

et susceptibles d'avoir une incidence sur leur inscription.

Une relance de Pôle emploi est réalisée environ 5 jours avant la date limite d'actualisation. Celui qui oublie de s'actualiser ou le fait avec retard n'est plus inscrit comme demandeur d'emploi, sous la mention « cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ». Il reçoit un courrier qui l'avertit de sa désinscription en tant que demandeur d'emploi. Toutefois, il peut se réinscrire immédiatement.

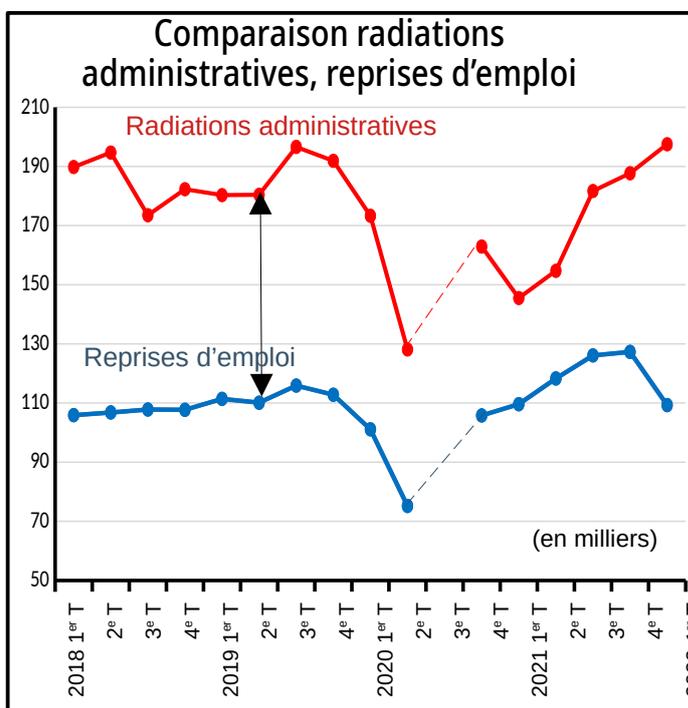
	Sorties de pôle emploi				Entrées		Dif 1-2
	Radiations	Cessations d'inscription	Total sorties administratives (1)	Reprises d'emploi	Réinscriptions rapides (2)		
2018 1 ^{er} Trim	44,4	222,9	274,3	105,9	84,5	189,8	
2 ^e Trim	44,9	239,4	284,3	106,8	89,6	194,7	
3 ^e trim	43,1	221,2	264,3	107,8	90,8	173,5	
4 ^e trim	43,5	227,4	270,9	107,7	88,6	182,3	
2019 1 ^{er} Trim	39,9	227	266,9	111,4	86,6	180,3	
2 ^e Trim	45	224,7	269,7	110,1	89,3	180,4	
3 ^e trim	45,9	240,4	286,3	115,9	89,7	196,6	
4 ^e trim	45,8	234,5	280,3	112,8	88,4	191,9	
2020 1 ^{er} Trim	40,5	223	263,5	101,1	90,2	173,3	
2 ^e Trim	2,8	178,4	181,3	75,2	53,2	128,1	
3 ^e trim							
4 ^e trim	36,1	209,2	245,3	105,8	82,4	162,9	
2021 1 ^{er} Trim	36	196,1	232,1	109,6	86,6	145,5	
2 ^e Trim	34,2	205,2	239,4	118,3	84,7	154,7	
3 ^e trim	43,9	223,6	267,5	126,1	85,8	181,7	
4 ^e trim	52,3	219,6	271,9	127,3	84,2	187,7	
2022 1 ^{er} Trim	50,7	234,4	289,5	109,3	87,6	197,5	

Ce tableau ci-dessus compare les reprises d'emploi déclarées et les sorties administratives de Pôle emploi (radiations + cessations d'inscription pour défaut d'actualisation) corrigées des réinscriptions rapides (en nombre bien inférieur).

En réalité, ces réinscriptions rapides peuvent aussi concerner des périodes d'inactivité minimisant ainsi, dans nos calculs, les sorties administratives.

La radiation...

Le demandeur d'emploi qui fait l'objet d'une radiation n'a plus accès aux services de Pôle emploi, en dehors de ceux existant sur Internet, et voit ses droits suspendus sur une période donnée. L'absence de réponse à une convocation et aux relances de Pôle emploi constitue 71 % des motifs de radiation recensés par le Médiateur.





Soulignons un fait nouveau dans les politiques gouvernementales, qui change en partie le sens de ces statistiques, en particulier celles du chômage des jeunes : la montée en puissance de l'apprentissage depuis la loi de 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » (LCAP), et surtout depuis le plan « France Relance » adopté pendant la pandémie. Comme le montre l'OFCE, « L'effet sur l'emploi des entrées en apprentissage est très important. Si on estime que le stock de contrats en cours avoisine 900 000 fin 2021, contre 478 000 fin 2019, **422 000 emplois d'apprentis auraient été créés en deux ans expliquant l'immense majorité des emplois créés depuis 2019.** La très forte baisse du taux de chômage, notamment le chômage des jeunes, reposerait donc sur une contribution très importante de l'apprentissage, lui-même dopé par un niveau de subvention atypique ».

Plus qu'une reconnaissance de l'importance fondamentale de la formation dans la société contemporaine, il faut en effet surtout voir dans cette montée de l'apprentissage l'effet de subventions distribuées massivement aux employeurs privés à qui ne sont demandées que de très faibles contreparties. On peut craindre qu'elle ne dure pas plus longtemps que la distribution de ces aides, dont il a été annoncé qu'elles s'interrompraient à la mi-2022.

L'OFCE observe en tout état de cause que ce dispositif n'a résolu en rien le problème d'insertion dans l'emploi des jeunes les moins diplômés car son extension a essentiellement bénéficié à des jeunes disposant déjà d'une formation universitaire.

Autre donnée : les transitions entre catégories.

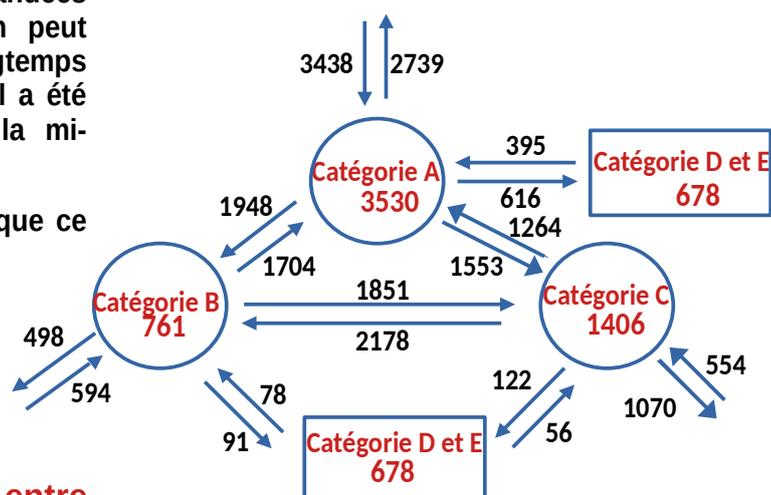
Selon les circonstances, les médias gouvernementaux annoncent les évolutions de chômage en ne prenant en compte que la catégorie A ou l'ensemble des catégories A,B,C sans jamais faire référence aux catégories D et E !

En réalité, un nombre non négligeable de chômeurs sont dans une précarité terrible et ne retrouvent jamais un emploi stable en CDI. La grande majorité des emplois proposés sont des CDD de courte durée. En conséquence, ce sont les mêmes travailleurs que l'on trouve tantôt au chômage total, tantôt avec un emploi ne permettant pas d'atteindre les 78 heures travaillées dans le mois, tantôt avec une activité réduite supérieure à 78h.

La diminution de la catégorie A peut donc être due au fait qu'un chômeur « total » trouve dans le mois un emploi de 2 jours par exemple. Il passe donc en catégorie B. Dans cet exemple, il est salarié 2 jours et chômeur 29 jours.

On parle d'entrée « directe » d'un demandeur d'emploi dans une catégorie donnée lorsque celui-ci n'était pas inscrit à Pôle emploi.

On parle de « bascule » lorsqu'il était inscrit dans une autre catégorie par exemple passage de A à B..



Pour les flux, seules sont analysées les transitions entre le 4^e trimestre 2017 et le 4^e trimestre 2018

Le schéma ci-dessus montre qu'en 2018, 3,438 millions de salariés ont fait une entrée directe au chômage catégorie A ; 594 milliers ont fait une entrée directe en catégorie B etc.

1,948 million ont basculé de la catégorie A à la catégorie B et 1,704 millions ont fait une bascule de la catégorie B à la catégorie A, etc.



La bataille pour l'emploi structurante pour le pouvoir d'achat, le développement des services publics, une économie saine !

Comme le montre également l'étude de l'OFCE citée ci-dessus, **l'amélioration des statistiques de chômage masque une dégradation structurelle de l'efficacité du « marché du travail » comme régulateur de l'économie.** Les réalités du XXI^e siècle mettent à l'ordre du jour un combat pour mettre en place une tout autre logique économique et politique.

L'emploi, sa qualité (formation, salaires, sécurité) est le moteur d'une véritable, efficace et saine reprise.

Mais l'emploi pour répondre à des besoins humains, nécessite donc des investissements pour une production socialement et écologiquement efficace sur la base d'un projet de société pour les jours heureux. Le programme porté par Fabien Roussel et les communistes dans la campagne présidentielle garde donc toute sa pertinence et il est possible, par la lutte, d'imposer partiellement sa mise en œuvre :

- ◆ lancement immédiat d'une conférence nationale pour l'emploi, les salaires, la formation et la transformation productive écologique et sociale. Cette conférence ouvrirait sur des réunions dans tous les territoires pour des conférences permanentes. Elle serait appuyée par trois choses : un processus de nationalisations bancaires et industrielles, de nouveaux pouvoirs immédiats des travailleurs dans les entreprises, une augmentation massive de l'emploi et les salaires dans les services publics.

Revendications sociales (salaires, retraites, jeunes, SP...), **financements** (autre utilisation du crédit, réduction du coût du capital...), **pouvoirs** pour imposer la mise en œuvre des revendications, **un trio nécessaire à la cohérence et à la crédibilité d'un projet pour ne plus répéter les mauvais choix de gouvernements de gauche qui ont conduit aux déceptions passées.**